

Comme service sopriomi Enea de Mantova, nous voudrions faire une mise à jour sur l'évolution de l'urgence sanitaire dûe au corona virus.

Une 2ème phase commence le 4 mai et cela pour 2 semaines.

Grâce aux sacrifices consentis jusqu'à ce jour, nous sommes parvenus à contenir la propagation de la pandémie.

Maintenant, nous commençons une phase de coexistence avec le virus pour tous, et il est plus important de respecter les mesures-barrière (au moins d'un mètre) et d'utiliser les équipements de protection individuelle: port de masque, l'usage de gants jetables et de solutions hydro-alcooliques. Il est à rappeler que le prix des masques ne doit pas dépasser 50 centimes.

Les masques ne sont pas obligatoires, pour les enfants de moins de 6 ans et pour les personnes portant un handicap et ne sont pas compatibles avec un usage continu.

Le port des masques dans les transports publics est obligatoire.

Les mouvements ou déplacements pour raison de travail, de santé, ou autres courses de premières nécessités (achat de médicaments, recharge de téléphone), au sein d'une même région, seront possibles. Mais il sera nécessaire l'auto- certification.

Quelques visites de courte durée aux parents: géniteurs, grands-parents, oncles, tantes, frères et soeurs, petits enfants, sont également autorisés. Mais la distance de sécurité et l'utilisation du dispositif de protection sont requises.

Cependant, il est interdit de passer beaucoup de temps durant ces visites, ou de déjeuner ou dîner ensemble. Il est aussi absolument interdit de rendre visite aux amis.

L'accès aux parcs publics sera autorisé, mais les mesures-barrière sont à respecter. Les entrées seront réglementées afin d'éviter les rassemblements.

L'activité physique individuelle sera également possible, mais tout en respectant la distance de (2mètres).

L'activité physique avec les enfants et les promenades avec des personnes non autosuffisants sont aussi autorisés.

Si vous avez la fièvre, avec une température supérieure à 37,5° et des symptômes respiratoires, il est obligatoire de rester à la maison et avertir votre médecin traitant.

Les activités de restauration, à part la livraison à domicile, pourront aussi offrir le service de plats à emporter et à consommer à la maison ou au bureau. La consommation ne doit pas avoir lieu ni à l'intérieur ni à l'extérieur du restaurant (pizzeria ,kebab etc...)

Les cérémonies religieuses restent toujours suspendues.

En ce qui concerne l'emploi, à partir du 4 mai, les activités manufacturières, de bâtiments et de commerce en gros, reprennent. Il est également possible de se rendre dans des bureaux appropriés pour les recrutements (agence de travail)

Les 2 semaines (du 4 au 18 mai) seront destinées à évaluer la tendance de la pandémie : si les données sur les nouvelles contagion sont rassurantes, alors, à partir du 18 mai, les activités de commerce en détail, les musées et les bibliothèques seront ouverts ; et ensuite à partir du 1er juin, les bars et restaurants, les salons de coiffure et les centres de beauté.

Pour toute information complémentaire contacter votre opérateur de référence par téléphone, qui vous mettra à jour dès que le nouveau modèle d'auto certification sera publié et vous aidera aussi à le remplir.